

BIEN-ÊTRE ANIMAL

La première unité de soins dédiée à la douleur est lancée

Une unité vétérinaire d'évaluation et de traitement de la douleur vient de voir le jour à Advetia. Créée par ce centre hospitalier vétérinaire et CAP douleur, elle est vouée à accueillir les animaux atteints de douleurs chroniques et à être un lieu de formation et de recherche clinique.

Créer des unités vétérinaires d'évaluation et de traitement de la douleur (UVETD), à l'image de ce qui existe en humaine, est un projet qui tenait à cœur à notre confrère Thierry Poitte depuis le lancement du réseau CAP douleur il y a deux ans. Le souci d'une analgésie optimale est aussi une préoccupation de l'équipe d'Advetia depuis une dizaine d'années, notamment avec la collaboration d'intervenants extérieurs comme celle de Luca Zilberstein, diplômé du collège européen d'anesthésie et analgésie, cofondateur du réseau CAP douleur, qui a depuis peu rejoint le centre hospitalier vétérinaire. L'amitié et les valeurs communes partagées entre Thierry Poitte et les praticiens d'Advetia ont scellé une alliance aboutissant à la création en juin de la première UVETD en France.

Des consultations interdisciplinaires, en lien avec les généralistes

Un cahier des charges exigeant prévaut au fonctionnement de ce type d'unité (encadré), que Thierry Poitte espère parvenir à dupliquer dans d'autres cliniques dans un futur proche. Pour pouvoir accueillir une telle unité, la structure doit ainsi être pluridisciplinaire, pour un regard croisé sur des cas pouvant être complexes et offrir une prise en charge multimodale. « Nous avons déjà l'habitude de travailler en synergie, avant même la création de l'UVETD. Il est fréquent qu'au cours d'une consultation nous fassions appel à un ou plusieurs collègues pour discuter d'un cas à la frontière entre plusieurs disciplines. Désormais, nous pourrions prévoir des consultations collégiales dès la prise de rendez-vous à l'UVETD », témoigne Philippe Henet, spécialiste en dentisterie à Advetia. Une démarche qui permettra aussi d'approfondir les connaissances. « De nombreuses thématiques sont en effet encore insuffisamment explorées, comme la douleur liée à la dentisterie, à la dermatologie, à la cancérologie, à la neurologie, etc. », souligne Thierry Poitte. Autres exigences, la formation – assurée

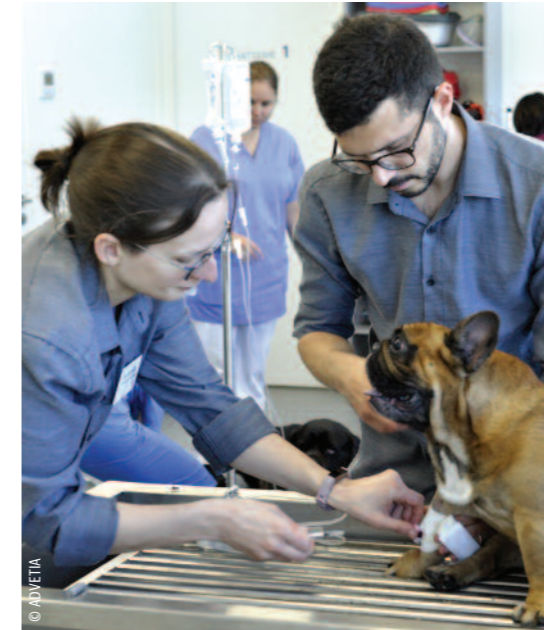


La prise en charge de la douleur s'inscrit dans une démarche multimodale, médicamenteuse et non médicamenteuse, et est adaptée à chaque animal selon un plan individualisé.



Thierry Poitte (CAP douleur) et Philippe Henet (Advetia) partagent une philosophie commune sur l'importance de la synergie entre disciplines pour la prise en charge de la douleur. « Un enjeu éthique et sociétal propre à élever l'ensemble de la profession », estime le fondateur de CAP douleur.

Les nouveaux locaux du CHV Advetia, à Vélizy-Villacoublay (Yvelines), accueillent un service inédit en France, la première unité vétérinaire d'évaluation et de traitement de la douleur (UVETD), fruit d'une alliance avec CAP douleur.



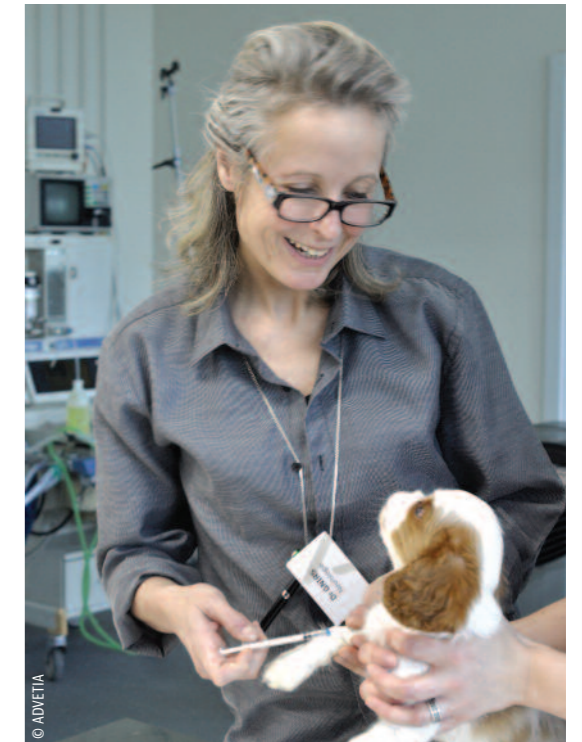
Une UVETD est dédiée à la prise en charge plurimodale et pluridisciplinaire de la douleur chronique chez les animaux de compagnie. Celle-ci se définit comme une douleur persistante ou récurrente, induisant une détérioration fonctionnelle et des perturbations émotionnelles venant altérer significativement le comportement et la qualité de vie de l'animal.

par CAP douleur – de toute l'équipe à la prise en charge médicale de la douleur, à l'accompagnement du propriétaire et à l'éducation thérapeutique, que l'UVETD se doit aussi de partager par la suite avec les confrères référents. « L'autre élément fondamental au fon-

ctionnement de ces unités est en effet le lien indéfectible et durable entre les spécialistes et les généralistes, qui restent les seuls à adopter une approche globale de l'animal, au plus près du propriétaire », insiste le fondateur de CAP douleur. Enfin, une collaboration avec les



CAP douleur et Advetia collaborent aussi dans le domaine de la recherche clinique sur le diagnostic et la prise en charge de la douleur en cancérologie, en chirurgie, en dentisterie, en dermatologie, en médecine, en neurologie et en otologie. « Si l'evidence based medicine est indispensable, l'approche pragmatique de terrain est nécessaire pour personnaliser les traitements et y ajouter la patient based medicine où la préférence est donnée au patient et la médecine centrée sur le malade et non plus sur la seule maladie », témoigne Thierry Poitte.



centres de traitement de la douleur de la médecine humaine sera développée pour faciliter la recherche clinique translationnelle au bénéfice du patient humain et du patient animal. ●

VALENTINE CHAMARD

CHARTRE D'UNE UNITÉ VÉTÉRAIRE D'ÉVALUATION ET DE TRAITEMENT DE LA DOULEUR (UVETD)

1. Assumer la prise en charge des animaux douloureux chroniques, référés ou non.
2. Définir un projet thérapeutique individualisé sur la base de l'évaluation pratiquée.
3. Privilégier une approche pluridisciplinaire en gardant le lien professionnel avec le vétérinaire traitant.
4. Assurer un parcours de soins de qualité en proposant un suivi multimodal de la douleur chronique (moyens pharmacologiques et méthodes non pharmacologiques : allopathie, chirurgie, biotechnologies, physiothérapie, ostéopathie, acupuncture, diététique, phytothérapie, amélioration de l'environnement, etc.).
5. Garantir un consentement éclairé du propriétaire au sein de l'alliance thérapeutique.
6. Pratiquer l'éducation thérapeutique.
7. Participer à la recherche clinique observationnelle et au recueil de données épidémiologiques.
8. Sensibiliser et former régulièrement

l'équipe vétérinaire de l'UVETD à la gestion de toutes les douleurs. Réévaluer les pratiques d'analgésie sous forme d'audit interne et/ou externe.

9. Proposer aux confrères référents des formations sur la prise en charge de la douleur.
10. S'astreindre à une éthique professionnelle respectant les relations vétérinaire-patient animal, vétérinaire-clients, vétérinaire-praticiens et vétérinaire-institutions.